

Syndicalisme et domination masculine en France : parcours bibliographique féministe

Syndicalism and Male Domination in France : a Feminist Bibliographic Pathway

Xavier Dunezat

Volume 19, numéro 1, 2006

Femmes et syndicalisme

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/014064ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/014064ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dunezat, X. (2006). Syndicalisme et domination masculine en France : parcours
bibliographique féministe. *Recherches féministes*, 19(1), 69–96.
<https://doi.org/10.7202/014064ar>

Résumé de l'article

Dans sa thèse de sociologie, l'auteur a mené une recherche bibliographique à partir de laquelle il expose le mode de traitement de l'objet femmes/rapports sociaux de sexe/syndicalisme en France. Il commence par présenter les modes d'appréhension de cet objet scientifique en histoire et en sociologie. Il montre ensuite par un jeu de regards combien la définition du syndicalisme joue sur la mesure de la participation des femmes. Il plaide enfin pour une « endogénéisation » des facteurs explicatifs de la sous-représentation des femmes dans certaines formes de syndicalisme.

Syndicalisme et domination masculine en France : parcours bibliographique féministe

XAVIER DUNEZAT

Les mutations repérées dans les comportements syndicaux, la qualité insuffisante des rapports d'une part entre syndicat et salariés et d'autre part entre syndicat et syndiqués, déplorée par les syndicalistes eux-mêmes, peuvent-elles être analysées sans que, quelque part, l'on sache comment s'exerce la « domination masculine » [...] au sein même du syndicalisme?
Rogerat (1995 : 165).

L'article qui suit est le produit d'une recherche bibliographique menée dans le contexte d'une thèse de sociologie sur le « mouvement social sexué » (Kergoat et autres 1992 : 122) des chômeurs et des chômeuses de 1997-1998 en France (Dunezat 2004). Il s'agissait de répertorier les travaux sociologiques et historiques portant sur les rapports sociaux de sexe ou le genre dans les mouvements sociaux, à la fois en France et aux États-Unis (Dunezat 2006). Cette recherche bibliographique a eu pour conséquence la nécessité de faire un détour par les travaux portant sur le syndicalisme¹. Tel est l'objet du présent article.

Je m'intéresse ici au mode de traitement de l'objet « femmes/rapports sociaux de sexe/syndicalisme » en France, des années 1970 aux années 2000. **Il s'agit de combiner un bilan des travaux existants avec le repérage des perspectives de recherche² pour interroger une certaine « doxa de sexe » (Haicault 1993) quant à la participation des femmes au syndicalisme.** À un parcours bibliographique structuré par l'histoire, j'ai substitué une structuration thématique afin de rendre au mouvement historique sa continuité et sa discontinuité, ses répétitions et ses changements³.

¹ Ce détour se justifiait parce qu'il est apparu difficile de circonscrire une recherche bibliographique sur les mouvements sociaux sans inclure les organisations et les luttes syndicales. De plus, les protestataires observés dans ma recherche avaient pour beaucoup croisé les syndicats dans leur trajectoire militante : une recherche bibliographique sur le syndicalisme s'imposait donc pour rendre intelligibles leurs pratiques sexuées.

² Je m'inspire de la démarche adoptée par Frader (1996).

³ En cela, je rejoins l'historien Mouriaux (1995 : 183-184) qui entend « éviter le piège des deux appréhensions unilatérales du temps historique, la répétition indéfinie du *nil novi sub sole* et l'avènement perpétuel de *totum novum in terris* » et « rompre avec un simple gradualisme pour envisager des changements qualitatifs, des passages, à partir de certains seuils, à des formes inédites, à des systèmes différents ».

Je commencerai par présenter les modes d'appréhension de la sexuation du fait syndical en histoire et en sociologie. Par un jeu de regards concentriques, je ferai ensuite un retour critique sur le constat récurrent de la sous-représentation quantitative des femmes dans le syndicalisme avant de présenter et d'interroger les facteurs mis en avant pour expliquer cette sous-représentation. Ce parcours bibliographique me conduira à mettre en exergue, à l'instar de Rogerat, la nécessité de prendre en considération la domination masculine *au sein* même du syndicalisme.

Du silence au rapport social

On peut distinguer quatre modes d'appréhension de l'objet « femmes/rapports sociaux de sexe/syndicalisme ».

Le premier mode consiste à *analyser le syndicalisme sans s'interroger sur la place des femmes dans cet espace-temps*. De facto, on pense le syndicalisme comme étranger à la sexuation du social. Ainsi, la plupart des travaux *oublie* les femmes (et les hommes) lorsqu'ils se donnent pour objet privilégié le syndicalisme au sens large⁴, l'histoire du syndicalisme⁵, la crise du syndicalisme⁶, la sociologie de l'action syndicale⁷, etc. Tout au plus certains travaux parviennent-ils à *colorer* le syndicalisme d'une vague présence féminine ou de la question féminine au moment d'en symboliser la normalité ou la crise, mais l'analyse s'arrête là (Mouriaux 1994).

Le deuxième mode consiste à *utiliser la variable sexe* – parmi d'autres variables – pour construire « *le profil socioprofessionnel des syndiqués* » (Andolfatto et Labbé 2000 : 66). Dans ce cas, le sexe est avant tout utilisé comme variable descriptive. Ainsi, la définition du champ syndical étant orientée par sa structuration majoritaire (CGT, CFDT), on repère une sous-représentation chronique des femmes, mais celle-ci apparaît davantage comme un donné dont on ne tient pas compte dans l'analyse globale du syndicalisme et dont la sexuation – en tant que processus dynamique et historicisé – est finalement occultée. Et si l'on cherche à comprendre cette sous-représentation, on se

⁴ Par exemple, Reynaud (1975), dans un ouvrage à prétention exhaustive – inclusion du syndicalisme patronal et de la dimension internationale du syndicalisme français –, « oublie » les femmes. Absentes de la table des matières, elles le sont tout autant de l'index pourtant riche ou encore de la présentation quantitative des personnes qui adhèrent aux syndicats d'effectif salarié, y compris pour la CFTC. Pour la signification des sigles, voir l'annexe I.

⁵ Par exemple, Mouriaux (1994) fait l'histoire du syndicalisme en France depuis 1945 en négligeant le fait que les formes de syndicalisme qu'il privilégie sont masculinisées.

⁶ Par exemple, dans un recueil d'extraits sur « *la crise des syndicats* » (Goetschy et Linhart 1990), la sous-syndicalisation des femmes n'est même pas mentionnée comme l'une des faiblesses du syndicalisme.

⁷ Par exemple, dans un portrait sociologique exhaustif du syndicalisme français, Andolfatto et Labbé (2000) ignorent la sexuation du fait syndical au moment de présenter le rôle des syndicats, leurs traditions, leur évolution, leur mode d'organisation et leur déclin.

contente d'explications rapides qui délaissent les travaux des historiennes ou des femmes sociologues.

Le troisième mode consiste à *se donner pour objet explicite la place des femmes dans le monde syndical*. Il ne s'agit pas de déconstruire la notion de syndicalisme, mais d'analyser les facteurs qui contrarient – plus rarement favorisent – la participation des femmes au fait syndical. Celui-ci est pensé comme masculinisé, mais il est appréhendé comme le seul produit et acteur des luttes de classe. Autrement dit, le fait syndical n'est pas aussi appréhendé comme un produit et acteur des luttes de sexe. Il s'agit alors de comprendre la (non-) participation des femmes au syndicalisme *tel qu'il est prédéfini* et le regard scientifique se pose davantage sur ce qui se passe *hors du champ syndical* : c'est au sein des éléments de contexte que les facteurs explicatifs de la place des femmes sont cherchés (et trouvés). Dans le troisième mode toutefois, contrairement au précédent, la sous-représentation des femmes n'est plus un donné sans histoire, ce qui conduit à analyser aussi la variabilité de cette sous-représentation selon les catégories de salariées. Cependant, comme nous le verrons plus loin, l'analyse privilégie les facteurs liés à l'inégale position des femmes dans l'ordre des rapports sociaux de classe. Ainsi, sauf cas particulier (syndicalisme chrétien), le fait syndical – en tant que fait social sexué – tend à échapper à l'analyse. Le troisième mode, lancé par la célèbre recherche de Madeleine Guilbert (1966), intitulée *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914*, comprend notamment les travaux de Marie-Hélène Zylberberg-Hocquard (1978, 1981), de Michelle Perrot (1975) et de Madeleine Rébérioux (1988).

Enfin, le quatrième mode consiste à *adopter une approche en termes de rapports sociaux de sexe pour traiter le fait syndical*⁸. Ce dernier mode, plus récent, prolonge le précédent en approfondissant la démarche entreprise. Dans une approche qui théorise les groupes de sexe comme les produits des rapports sociaux de sexe, en tant que rapports de pouvoir dynamiques qui se reconfigurent sans cesse et qui traversent l'ensemble du champ social (Kergoat 2001), l'organisation syndicale est aussi pensée comme un produit et acteur des luttes de sexe. Le regard scientifique intègre dans l'analyse que le syndicalisme est un espace-temps social *au sein* duquel les rapports sociaux de sexe trouvent matière à se reconfigurer, à s'actualiser. Pour paraphraser Kergoat (1992 : 122) à propos des mouvements sociaux, « il ne s'agit [plus] de «rajouter» les femmes comme un plus qui viendrait colorer [le syndicalisme], l'analyse de celui-ci restant en dehors de toute prise en compte des rapports sociaux de sexe [...] Mais cela signifie que les rapports sociaux de sexe imprègnent en profondeur

⁸ Plusieurs recherches s'inscrivent à l'intersection de ces deux modes. La volonté de rendre visible l'histoire des femmes va de pair avec une théorisation en termes de rapports sociaux. Par exemple, Bard (2001 : 8) précise ceci : « Le genre est aussi un outil d'analyse, qui permet de réenvisager nos catégories de pensée habituelles [...] En se demandant si la classe ouvrière est genrée, non seulement on fait apparaître le rôle dominant qu'y jouent les hommes jusque dans l'imaginaire, mais on parvient à montrer la diversité de sa composition, on rend visibles les ouvrières, les ménagères, les femmes en grève, les militantes syndicalistes... »

tous les [syndicalismes] et que cette considération doit toujours être présente quand on les analyse. » Cette théorisation systématise quelques résultats d'enquêtes sociologiques de la fin des années 70 sur des conflits menés par des syndicats, enquêtes qui ont préparé le passage du troisième au quatrième mode (Maruani 1979 ; Kergoat 1982). En particulier, ces enquêtes convergeaient pour interroger la notion même de syndicalisme, ses modes de fonctionnement, ses modèles de référence (voir la seconde partie de l'article). La place des femmes n'est plus le simple produit statique de déterminations sociales globales : elle devient aussi le produit du processus d'actualisation des rapports sociaux de sexe *au sein* même du syndicalisme, le produit des « antagonismes entre militants et militantes » (Rogerat 2005 : 327) à l'intérieur du champ syndical. Réorientation théorique et recherches empiriques plus qualitatives (par observation participante⁹ ou par entretiens) vont ainsi se combiner pour élargir le regard scientifique à ce qui se passe *au sein* même du syndicalisme : les recherches de Chantal Rogerat (1995), de Josette Trat et Marie-Hélène Zylberberg-Hocquard (2000a) ainsi que de Yannick Le Quentrec et Annie Rieu (2003) s'inscrivent explicitement dans cette démarche théorique et méthodologique que l'on trouve chez certaines historiennes du genre (Scott 1991 ; Frader 1999).

Bien qu'il convienne d'analyser les deux derniers modes d'appréhension de l'objet « femmes/rapports sociaux de sexe/syndicalisme » comme un continuum de recherches et de chercheuses, le quatrième mode peut être considéré comme un basculement théorique selon Baron (1991 : 13) :

Plutôt que de poser la question : Pourquoi est-il difficile pour les femmes de se syndiquer? Une historienne féministe du syndicalisme poserait les questions suivantes : Quels sont les présupposés de genre structurés dans les syndicats? Comment l'organisation syndicale perpétue-t-elle et recrée-t-elle ou met-elle en question les hiérarchies de genre? Comment est-ce que le genre a fonctionné pour définir des intérêts syndicaux qui n'ont rien à voir avec les intérêts des femmes?

C'est ce basculement théorique que nous caractériserons dans le présent article comme une « endogénéisation » des facteurs explicatifs de la participation des femmes au syndicalisme. Cette « endogénéisation » conduit à interroger différemment le syndicalisme : « L'étude du rapport des femmes au syndicalisme aide à déconstruire la notion traditionnelle et empoussiérée du syndicalisme » (Rogerat 1995 : 167). C'est cette dynamique de la recherche collective qu'il s'agit ici de retracer.

« Femmes et syndicalisme » ou « femmes et syndicalismes »¹⁰ ?

Il est possible – par un jeu de regards concentriques – de montrer que la sous-représentation quantitative des femmes dans le syndicalisme n'est pas aussi évidente que ne le laissent penser la plupart des travaux¹¹.

⁹ Plusieurs historiennes et sociologues sont en même temps des militantes syndicales.

¹⁰ Pour une chronologie des syndicalismes en France, voir l'annexe II.

Premièrement, on souligne souvent qu'il n'est pas aisé d'évaluer les forces syndicales en France, et donc la syndicalisation des femmes (Mouriaux 1995). Certes. Cette difficulté serait liée à la réticence des organisations syndicales au moment de rendre visible l'état de leurs forces et donc leur représentativité dans le champ syndical. Sans doute. Mais l'explication doit-elle s'arrêter là? Pour Rogerat (1995 : 168), en ce qui concerne la CGT, les « approximations » données sur le nombre de syndiquées doivent aussi être analysées en termes de rapports sociaux de sexe à l'intérieur même de l'organisation syndicale. Répondre de manière précise faisait craindre, d'une part, l'irruption de la « question de la catégorisation » (personnes immigrées et jeunes pourraient aussi « demander des comptes ») et, d'autre part, l'introduction d'un « rapport de force à l'intérieur du syndicat et de sa direction » remettant en cause « l'homogénéité nécessaire du « bloc des syndiqués » face à la lutte, au combat pour les revendications ».

Deuxièmement, la plupart des travaux restreignent leur approche quantitative aux syndicats majoritaires (à la CGT et à la CFDT le plus souvent ; à FO parfois)¹² ou récents (aux SUD, à la FSU)¹³. Cette restriction se retrouve tant en histoire qu'en sociologie. Or une telle approche a deux incidences.

D'abord, si l'on se limite aux trois syndicats majoritaires (CGT, CFDT, FO), les femmes sont effectivement sous-représentées et cette sous-représentation semble chronique historiquement. Du coup, il devient évident que « les femmes sont toujours et partout moins syndiquées que les hommes » (Guionnet et Neveu 2005 : 193) ou que « malgré les changements [...] qui rendent formellement possible l'accès des femmes à la sphère politique et à la plupart des lieux où s'élabore et se décide tout ce qui concerne la collectivité, elles restent massivement sous-représentées dans la vie associative, syndicale, politique » (Bihr et Pfefferkorn 2002 : 218).

Ensuite, on laisse dans l'ombre d'autres organisations syndicales (CFTC) mais surtout d'autres formes d'organisations syndicales et notamment les « modes féminins d'organisation syndicale » (Rébérioux 1988 : 79). Or, dans ces autres syndicalismes, les femmes ne sont plus aussi sous-représentées et parfois même... sont seules.

¹¹ La démarche adoptée ici doit beaucoup à celle de Frader (1996) qui avait substitué l'expression « mouvement ouvrier » au terme « syndicalisme » afin d'élucider la distorsion entre la participation des femmes aux syndicats et leur participation aux mouvements revendicatifs dans l'histoire ouvrière.

¹² Voir, par exemple, Zylberberg-Hocquard (1981), Simon (1981), Mouriaux (1995), Perrot (2000) ainsi que Bihr et Pfefferkorn (2002).

¹³ Voir, par exemple, Trat et Zylberberg-Hocquard (2000a) de même que Andolfatto et Labbé (2000).

Premier regard : la sous-représentation des femmes dans le champ syndical

À partir des données tirées de diverses sources, on peut synthétiser l'évolution de la participation quantitative des femmes au syndicalisme et à chaque syndicat majoritaire (CGT, CFDT, FO) depuis les années 70 (tableau I).

TABLEAU 1 LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX SYNDICATS MAJORITAIRES					
Année et source	Part des femmes				
	Population active (INSEE)	Effectif syndiqué	CGT	CFDT	FO
Années 70 (Kergoat 1982)		25-30 %			
1972 (Charzat 1972)			25 %	40 %	
1975 (Rébérioux 1988)	37 %	30 %			
Années 80 (Simon 1981)			25 %	40 %	
1981 (Zylberberg-Hocquard 1981)	40 %	30 %	25 % (estimation)	35-40 % (estimation)	30-35 % (estimation)
Années 90 (Bihr et Pfefferkorn 2002)		25 %			
Années 90 (Andolfatto et Labbé 2000)		33 %	25 %	40 %	
2000 (Trat et Zylberberg-Hocquard 2000a)	46 %		28 %	42 %	

La participation des femmes au champ syndical majoritaire reste moins importante que celle des hommes, bien qu'elle ait connu une forte progression depuis le début du siècle, l'écart entre leur part dans la population active et leur part dans la catégorie des syndiqués et syndiquées tendant à se réduire¹⁴. La stabilité des chiffres concernant la CGT et la CFDT est troublante. Elle est à l'évidence liée aux « approximations » pratiquées par les syndicats. La rareté des données sur FO est encore plus éloquente. En tout cas, ces approximations sont inférieures à la réalité selon Trat et Zylberberg-Hocquard (2000a).

¹⁴ La part des femmes dans la population active est passée de 34 % en 1900 à 36 % en 1920. Leur part dans l'effectif syndiqué serait passée de 6 % en 1900 (Maruani 1979; Rébérioux 1988) à 10 % pendant les années 10 (Guilbert 1966; Zylberberg-Hocquard 1981) et à 15 % durant les années 20 (Rébérioux 1988; Bard 2001).

La CFDT est le syndicat le plus proche d'une participation paritaire, mais il faut tenir compte de son implantation tertiaire (sur-représentation des femmes dans le secteur) et de la distorsion entre ceux et celles qui y adhèrent et les instances décisionnelles. Les tableaux 2 et 3 témoignent de cette distorsion : ils ont été construits à partir de données statistiques récoltées par Mouriaux (1995 : 186) pour le tableau 2 ainsi que par Trat et Zylberberg-Hocquard (2000a) pour le tableau 3.

TABLEAU 2
SEXE ET RESPONSABILITÉS DANS LE CHAMP SYNDICAL MAJORITAIRE

	Effectif salarié	Effectif syndiqué	Congressistes			Secrétaires de fédération			Membres de la commission nationale ou du bureau national			Membres de la commission exécutive ou du bureau confédéral		
			FO	CFDT	CGT	FO	CFDT	CGT	FO	CFDT	CGT	FO	CFDT	CGT
Année	1982	1990	1984	1985	1989	1989	1985	1986	1989	1988	1989	1989	1988	1989
Part des hommes	58 %	68 %	79 %	82 %	75 %	95 %	87 %	88 %	92 %	80 %	74 %	93 %	87 %	81 %
Part des femmes	42 %	32 %	21 %	18 %	25 %	5 %	13 %	12 %	8 %	20 %	26 %	7 %	13 %	19 %

TABLEAU 3
PART DES FEMMES DANS LES SYNDICATS EN 2000 : CFDT et CGT

Syndicats	Adhérents et adhérentes	Congressistes	Direction	Commission exécutive	Secrétaires de région	Secrétaires de fédération
CFDT	42 %	24 %	Bureau national 30 % (11 sur 37)	22 % (2 sur 9)	9 % (2 sur 22)	22 % (4 sur 18)
CGT	28 %	ND	Bureau confédéral 47 % (8 sur 17)	45 % (41 sur 90)	ND	ND

Comme on peut le constater, la sous-représentation des femmes est renforcée dans les instances décisionnelles syndicales (sauf à la CGT après la mise en place à la fin des années 90 de l'objectif paritaire).

Ainsi, si l'on s'en tient à une approche quantitative restrictive, l'histoire syndicale des femmes se caractérise essentiellement par leur sous-représentation du côté de ceux et celles qui y adhèrent et dans les instances décisionnelles.

Deuxième regard¹⁵ : le cas de la CFTC

Un premier élargissement du regard¹⁶ permet de découvrir une situation très originale dans la CFTC, syndicat relativement minoritaire dont est issue la CFDT. Cet élargissement remet en cause plusieurs « évidences » sur les rapports entre femmes et champ syndical au XX^e siècle, d'autant que la CFTC est associée au syndicalisme réformiste en fait de luttes de classe et traditionaliste en matière de conception des « rôles de sexe ».

En effet, en 1919, lors du congrès fondateur de la CFTC, les femmes représentent près de 50 % des personnes qui y adhèrent alors que « le mouvement syndical dans son ensemble, à cette époque, ne compte que 15 % de femmes [...] Les femmes sont assurées d'une représentation à tous les niveaux de l'appareil dirigeant dans les unions régionales, les fédérations de métier et au sein du bureau confédéral, situation, là encore, exceptionnellement favorable : le bureau confédéral de la CGT est quant à lui entièrement masculin. » (Bard 1992 : 218). On peut historiciser cette forte proportion de femmes dans la CFTC. D'abord, dès la fin du XIX^e siècle, l'Église impulse un syndicalisme chrétien en l'organisant dans la non-mixité au nom d'une idéologie et d'une pratique des domaines séparés entre femmes et hommes (Launay 1984) : les premiers syndicats féminins chrétiens naissent alors¹⁷ (voir l'annexe II). Or, cette non-mixité d'inspiration traditionaliste va créer une dynamique d'adhésion et de participation féminines pour plusieurs raisons : parce qu'elle induit automatiquement une expression des syndiquées et leur prise de responsabilité dans les syndicats féminins (Bard 2001); parce qu'elle signifie *de facto* une reconnaissance de questions féminines, voire d'une forme d'autonomie des femmes (Bard 1992); parce qu'elle offre un espace de syndicalisation aux

¹⁵ Certains travaux (Andolfatto et Labbé 2000; Trat et Zylberberg-Hocquard 2000a) s'intéressent aux syndicats plus récents, issus de scissions au sein de la CFDT à la fin des années 80. Il s'agit des syndicats SUD – et notamment SUD-PTT – ou encore de CRC-Santé-Sociaux. Ils se caractérisent par une représentation féminine plus élevée en ce qui concerne les personnes qui y adhèrent et dans les structures. Au moment de leur création, ils sont dirigés par des femmes et ils s'engagent dans les luttes pour les droits des femmes. Voir les témoignages de deux élues dans les instances décisionnelles de ces nouveaux syndicats (Coupé et Patry 1993; Coupé 1997).

¹⁶ Voir notamment Launay (1984), Bard (1992, 2001), Loiseau (1992) et Dermenjian (1984).

¹⁷ Selon Bard (1992 : 219), « la non-mixité est aussi un choix délibéré d'auto-organisation des femmes, qui assure la défense de leurs intérêts ».

femmes qui sont privées d'accès aux syndicats masculins ou qui ne trouvent pas leur place dans les « syndicats masculins dits mixtes » (Bard 1992 : 218). Ensuite, quand la CFTC se crée, non seulement elle accepte les syndicats féminins chrétiens qui la rejoignent, mais en plus – non-mixité traditionaliste oblige – elle maintient les confédérations féminines en mettant en place un mode d'organisation qui entend réserver une place particulière à chaque sexe et qui favorise une participation féminine aux instances décisionnelles (Bard 1992). Enfin, la CFTC a élaboré un « syndicalisme de services » (cours du soir, coopératives d'achats, soirées festives, etc.), un « syndicalisme concret qu'elle oppose au syndicalisme politique de ses concurrents », un syndicalisme à « caractère confessionnel », autant de traits qui auraient tissé un cadre « familier et rassurant » pour les femmes, contrastant avec « les rites masculins de la CGT » (Bard 2001 : 75). En 1945, la non-mixité sera abandonnée¹⁸, une commission féminine sera créée, et il sera décidé qu'une femme de cette commission est membre de droit du Secrétariat confédéral.

Compte tenu de cette histoire spécifique, suivons l'évolution de la participation quantitative des femmes à la CFTC de 1919 à 1964 (date de scission et de création de la CFDT) à partir des données recueillies par Bard (2001) et Ouin (1990), évolution illustrée au tableau 4.

TABLEAU 4 PARTICIPATION DES FEMMES À LA CFTC DE 1919 À 1964			
Années	Part des femmes dans les personnes qui adhèrent au syndicat	Part des femmes au bureau national	Nombre de femmes au bureau national
1919	45-50 %		
1920		14,3 %	5 sur 35
1923		27,2 %	9 sur 33
1927		32,3 %	11 sur 34
1937		29,6 %	8 sur 27
1948		8,6 %	3 sur 35
1949	42 %		
1951		11,1 %	4 sur 36
1955		4,5 %	2 sur 44
1957		6,8 %	3 sur 44
1961		4,5 %	1 sur 22 (aucune élue)
1964	48 %		

¹⁸ Selon Loiseau (1992), la CFTC a justifié cette institutionnalisation de la mixité par le plus grand conservatisme des syndicats féminins, la collaboration avec le gouvernement de Vichy d'une de ses dirigeantes, le nécessaire alignement sur le mode d'organisation des autres syndicats...

Ces données quantitatives sont intéressantes à plusieurs titres. D'abord, les femmes peuvent être sur-représentées dans un syndicat mixte par rapport à leur part dans l'emploi (1919) : elles ne sont donc pas condamnées à une sous-représentation chronique dans l'histoire syndicale mixte. Ensuite, l'évolution de leur participation quantitative est inverse à celle qu'elles connaissent dans les syndicats majoritaires, en particulier dans les instances dirigeantes. Or, si les facteurs d'explication de la sous-représentation des femmes étaient seulement extérieurs au champ syndical, alors les évolutions seraient parallèles. Enfin, il est difficile de ne pas associer le passage de la non-mixité des structures à leur mixité avec l'évolution de la participation féminine aux instances dirigeantes. Autrement dit, le mode de fonctionnement et d'organisation peut être déterminant.

L'interprétation de la féminisation du syndicalisme chrétien a donné lieu à plusieurs théories plus ou moins convaincantes. À côté, voire à l'opposé, de l'interprétation qui évoque le développement d'un « authentique féminisme [...] au sein même du syndicalisme chrétien¹⁹ » (Launay 1984 : 117-119), plusieurs chercheuses s'accordent pour considérer ce syndicalisme féminin comme ambivalent et chargé de contradictions. Il en va ainsi de la question du droit au travail des femmes : « Au cœur même de la CFTC, des déléguées évoquent fierté et indépendance dues au travail... mais sont prêtes à faire le sacrifice de l'abandonner » (Loiseau 1999 : 185). Et quel sens donner à « une non-mixité ségrégative qui conforte les rôles », mais qui est en même temps « une non-mixité dynamisante par la réflexion et l'échange suscités, sources de revendications et d'actions orientées vers les femmes » (Loiseau 1992 : 222)?

Troisième regard : les « modes féminins d'organisation syndicale »

Il s'agit ici des « organisations syndicales où les femmes, mues par des idéologies diverses, ont pris en charge elles-mêmes leurs problèmes de salariées et leurs problèmes de femmes » (Rébérioux 1988 : 79). À côté du syndicalisme féminin chrétien, Rébérioux en distingue deux autres formes : le « syndicalisme proclamé féministe²⁰ » et le « syndicalisme de femmes²¹ ».

¹⁹ L'histoire du syndicalisme chrétien rend discutable une telle interprétation. Par exemple, Loiseau (1999) rapporte que le syndicat nazairien CFTC des métaux demande, en 1934 et en 1935, le licenciement des femmes mariées dont les conjoints travaillent aux usines pour permettre la réduction du chômage. De même, dans *Le Nord social*, organe des syndicats chrétiens du Nord, on peut lire le 23 mars 1930 un article intitulé « Mamans, sachez vous reposer » qui énumère les conditions de ce repos : « 1) D'abord, ne faites rien d'inutile. 2) Vous parlez trop : la parole ne peut que vous être nuisible; elle trouble le rythme respiratoire et le rend superficiel. 3) Je ne signale ici que pour mémoire les bavardages inutiles qui vous font perdre les trois quarts de votre temps » (article cité dans Bard (2001 : 58)).

²⁰ D'abord, les féministes conseillent aux femmes d'adhérer aux syndicats masculins. Puis, à la fin du XIX^e siècle, des féministes comme Marguerite Durand proposeront aux femmes de créer leurs propres syndicats, en particulier pour résister aux pratiques d'exclusion de la part des syndicats masculins. Ce sont les « syndicats Marguerite Durand » (voir l'annexe II). On peut aussi citer la création en 1982 de la Confédération syndicale des femmes à partir du concept de « la triple production des

Ce syndicalisme-là a concerné historiquement quelques dizaines de milliers de femmes, mais il révèle que les femmes ont su aussi s'organiser indépendamment du syndicalisme dit mixte, de fait masculin. De plus, parce qu'il s'est souvent construit contre les pratiques d'exclusion de la part des syndicats mixtes²², ce syndicalisme incite à chercher ailleurs que dans « la famille » ou « la société » les facteurs de la sous-représentation des femmes. Il montre enfin que le syndicalisme est aussi un produit et acteur des luttes de sexe.

Ainsi, la définition restrictive qui domine l'approche quantitative de la représentation des femmes dans le syndicalisme mérite d'être interrogée sous l'angle des rapports sociaux de sexe. Ne prendre en considération que les syndicats majoritaires, caractérisés par une sur-représentation masculine, n'est-ce pas contribuer à rendre invisibles, voire inexistantes (car hors champ syndical), les formes d'organisation syndicale à prédominance féminine? L'élargissement du regard conduit ainsi à douter de cette doxa de sexe qui affirme que les femmes ont du mal à entrer dans l'espace public, qu'elles sont toujours sous-représentées dans cet espace, etc. Des questions peuvent alors surgir : comment et pourquoi les femmes sont-elles sous-représentées dans certains syndicats et sur-représentées dans d'autres? Si le champ syndical ne leur fait pas peur en soi, que se passe-t-il à *l'intérieur* même de ce champ qui les pousse à ne pas (plus) y participer ou à choisir des modes de participation différents, voire spécifiques? La vigueur et le reflux des modes féminins d'organisation syndicale ne sont-ils pas aussi les signes et les produits des rapports sociaux de sexe dans ce champ syndical? Montrer que les femmes ne sont pas sous-représentées partout dans le champ syndical conduit sans doute à chercher dans ce champ même les facteurs explicatifs. C'est l'endogénéisation de ceux-ci que je voudrais maintenant présenter et défendre.

femmes » forgé par Antoinette Fouque : il s'agit de regrouper les femmes qui font et élèvent des enfants, celles qui travaillent à la maison et celles qui exercent une activité professionnelle.

²¹ Ce syndicalisme-là est aussi animé par des féministes mais, il se construit à l'intérieur des syndicats mixtes. Par exemple, durant la première moitié du XX^e siècle, quelques institutrices de la CGT créent des groupes non mixtes. Elles créeront ensuite les GFEL à partir de 1920, avec Marie Guillot. Elles se battent pour l'égalité des salaires, la reconnaissance de la maternité libre, le partage des tâches dans la vie de couple, l'aide à l'enfance malheureuse, la lutte contre la guerre... Un autre type de syndicats de femmes a été analysé par Maruani (1979) : la Confection industrielle de l'Atlantique.

²² En 1913, dans le Syndicat des typographes, un militant – M. Couriau dont l'épouse était typographe et demandait à se syndiquer – a été exclu en vertu d'une assemblée générale du syndicat qui avait décidé que tout syndiqué, marié à une typote, était radié s'il laissait cette dernière exercer ce métier (Zylberberg-Hocquard 1981 : 200-202). Plusieurs féministes – dont Marie Guillot – et syndicalistes se saisirent de cette affaire pour interpeller le syndicalisme (masculin) sur le droit des femmes au travail et sur leur droit à la syndicalisation.

Les facteurs de la sous-représentation des femmes

Les travaux historiques et sociologiques qui se donnent pour objet la place des femmes ou les rapports sociaux de sexe dans le syndicalisme (majoritaire) ne se bornent pas à constater la sous-représentation des femmes. Ils cherchent aussi à l'expliquer²³.

Si tous les travaux mélangent un niveau d'explication exogène au syndicalisme et un niveau d'explication endogène à celui-ci, le premier prédomine, en particulier dans les travaux historiques. En revanche, dès que le recours à des méthodes qualitatives est possible, le second niveau tend à prendre de plus en plus de place. Il ne s'agit pas ici d'infirmer le niveau d'explication exogène mais de montrer combien il ne saurait suffire. L'objectif est, en particulier, de sortir d'une conception du syndicalisme qui en fait un moteur du changement social lorsqu'est en débat l'action des rapports sociaux de classe et un simple reflet de l'ordre social en matière d'action des rapports sociaux de sexe, du type : « Le syndicalisme diffère peu – et c'est normal – du reste de la société. En l'occurrence les femmes n'y sont pas beaucoup plus présentes dans les postes de responsabilité qu'elles ne le sont à la tête des entreprises, des administrations ou des partis politiques » (Ouin 1990 : 4).

Les niveaux d'explication exogène au syndicalisme

Le premier niveau d'explication mobilisé renvoie « plus globalement » à l'« inégalité entre les sexes » dans la société (Andolfatto et Labbé 2000 : 66). Dans ce contexte, on met en avant « le poids des tâches ménagères » (*Ibid.*), « le poids des responsabilités familiales » (Trat et Zylberberg-Hocquard 2000b : 15), « [la] vie familiale, [les] interdits sociaux, [l'] intériorisation de ces interdits » (Kergoat 1982 : 126) ainsi que la définition et l'autodéfinition des femmes par leur rôle familial (Zylberberg-Hocquard 1981). Cette position dans la division sexuelle du travail domestique induit pour les salariées – les ouvrières notamment – un « manque de temps pour dominer la réalité sociale, pour en comprendre les problèmes, manque de temps pour militer, manque de temps pour assumer des responsabilités » (Zylberberg-Hocquard 1981 : 155); on retrouve la même idée chez Rébérioux (Rébérioux 1988). Dans le même sens, le constat d'une plus forte participation des femmes célibataires ou sans enfant conduit certains travaux à faire de la situation conjugale ou familiale un facteur important (Bihr et Pfefferkorn 2002).

Dans le premier niveau d'explication, on invoque aussi l'exclusion des femmes du droit de vote qui les rendrait peu sensibilisées aux questions sociales et surtout politiques, centrales dans le syndicalisme français (Zylberberg-Hocquard 1981; Rébérioux 1988). Dans le même sens, le flou de la loi Waldeck-Rousseau qui autorise la constitution de syndicats professionnels en 1884 est

²³ Compte tenu de la doxa de sexe qui règne en la matière, les recherches que j'ai consultées ne cherchent généralement pas à expliquer la sur-représentation des femmes dans certaines formes de syndicalisme. C'est pourquoi je privilégierai ici l'explication de leur sous-représentation dans le syndicalisme majoritaire.

souligné (Rogerat et Zylberberg-Hocquard 2000)²⁴. Et puis, les femmes sont maintenues davantage que les hommes dans l'illettrisme qui les rend inaptes à tenir les écritures ou la comptabilité d'un syndicat (Rébérioux 1988). Les travailleuses sont aussi plus surveillées et contrôlées que les travailleurs, elles subissent en cela « une entreprise de moralisation continuelle » (Zylberberg-Hocquard 1981 : 153).

Ce poids du patriarcat permettrait ainsi de comprendre pourquoi les femmes sont victimes d'un « processus de culpabilisation » lorsqu'elles militent et que « cela revient de fait à moins donner de temps aux enfants, au travail reproductif » (Kergoat 1982 : 126), pourquoi, « plus que les hommes, les femmes se posent de nombreuses questions sur leurs « capacités » » (Trat et Zylberberg-Hocquard 2000b : 16), pourquoi, trop exploitées, « rares sont celles qui pensent pouvoir refaire le monde » (Zylberberg-Hocquard 1981 : 186), pourquoi, par manque d'habitude, elles ont peur des réunions publiques (Perrot 1996).

Le deuxième niveau d'explication exogène renvoie à la surexploitation que les femmes subissent dans les rapports sociaux de classe. « La plus grande précarité de l'emploi féminin » (Andolfatto et Labbé 2000 : 66), la sous-qualification de leurs postes qui les rend aisément remplaçables (Zylberberg-Hocquard 1981), la faible concentration industrielle des branches féminisées (Rébérioux 1988), le patronat qui utilise leur main-d'œuvre pour abaisser le coût salarial ou pour déqualifier le travail, bref leur « place dans la production » (Kergoat 1982 : 126) sont à l'origine d'une surexploitation du salariat féminin. « Trop mal payées par rapport aux hommes pour s'acquitter de leur cotisation » (Rogerat et Zylberberg-Hocquard 2000 : 210), elles ne pouvaient avoir la fierté de l'ouvrier qualifié à l'origine du syndicalisme en France (Zylberberg-Hocquard 1981).

Ce niveau d'explication est souvent validé, dans les travaux historiques, par la comparaison avec les « salariées à part entière » (Perrot 2000 : 77), celles qui sont « normalement » rémunérées et bénéficient d'une sécurité de l'emploi. Dans ce cas, elles se syndiquent autant que les hommes²⁵. Avec une telle approche, on comprend mieux les écarts de syndicalisation en fonction du secteur d'activité ou du groupe socioprofessionnel (Héran 1988).

Le troisième niveau d'explication exogène combine la situation familiale et la situation professionnelle des travailleuses pour expliquer leur sous-représentation dans le syndicalisme par leurs trajectoires. En effet, « beaucoup d'entre elles n'envisagent pas leur activité dans la durée, soit parce

²⁴ La loi Waldeck-Rousseau reste floue sur la syndicalisation des femmes. D'un côté, la circulaire du 25 août 1884 précise « que les étrangers, les femmes, en un mot tous ceux qui sont aptes dans les termes de notre droit à former des conventions régulières, peuvent faire partie d'un syndicat ». D'un autre côté, aucune distinction n'est faite entre les femmes qui doivent « obéissance à leur époux » et les célibataires. En 1920, la loi clarifiera la question en énonçant qu'une femme peut se syndiquer sans l'autorisation de son mari.

²⁵ Voir ici l'exemple historique des ouvrières du tabac qui constitueraient « une exception dans un univers de défaite et de soumission » (Perrot 1975 : 329).

qu'elles songent à arrêter de travailler une fois mariées ou après une naissance, soit parce qu'elles changent souvent d'emploi. L'adhésion syndicale suppose déjà formée la conscience d'être une « travailleuse » à part entière » (Bard 2001 : 26). Comme elles travaillent souvent dans de petites entreprises sans implantation syndicale et au chômage endémique (Zylberberg-Hocquard 1981), le travail salarié des femmes est marqué « autrement plus que celui des hommes par le rythme des saisons et celui de la famille, par la précarité et la discontinuité » (Rébérioux 1988 : 76); on retrouve la même idée chez Perrot (Perrot 1996).

Privées de stabilité (par le patronat) et de continuité (par le patronat et la famille) dans le salariat, « [accablées] par une domination bicéphale où l'homme et le patron se soutiennent » (Perrot 1975 : 318), les femmes seraient donc privées de conscience ouvrière ou prolétaire. En particulier, elles auraient une « propension à la grève bien médiocre » (Perrot 1975 : 319) qui contrarie leur probabilité de se syndiquer. En effet, la grève apparaît comme le facteur décisif de la syndicalisation collective des femmes. Ce mouvement, lancé par les ovalistes en grève de Lyon en 1869 (Auzias et Houel 1982), semble s'être répété dans toute l'histoire des grèves féminines, ce que soulignent l'ensemble des travaux historiques ou sociologiques²⁶.

Le quatrième niveau d'explication exogène focalise l'attention sur l'histoire et la spécificité du syndicalisme français. Il ne s'agit pas d'aller « voir » ce qui se passe à l'intérieur de celui-ci mais de montrer que la sous-syndicalisation des femmes relève aussi de ses faiblesses structurelles.

Ainsi, le taux de syndicalisation est de toute façon faible en France – il est de 5 % en 1914 et de 10 % durant les années 90 (Bard 2001; Perrot 1996) –; les secteurs professionnels féminins connaissent une faible implantation syndicale, tandis que les secteurs professionnels syndiqués sont majoritairement masculins (Andolfatto et Labbé 2000; Rogerat et Zylberberg-Hocquard 2000), l'image du syndicalisme est trop négative et les travailleuses, attachées à une certaine respectabilité, « se représentent les ouvriers syndiqués comme des braillards dangereux », en particulier les nouvelles employées de bureau ou de commerce de la fin du XIX^e siècle qui « ne veulent pas être confondues avec des prolétaires » (Zylberberg-Hocquard 1981 : 153). Autre travers dénoncé : le syndicalisme mixte serait trop politisé, déconnecté des problèmes concrets des « travailleurs », et en particulier des travailleuses (Bard 2001; Rébérioux 1988).

D'ailleurs, à l'appui de cette interprétation, on constate que lorsque la main-d'œuvre se féminise dans des secteurs traditionnellement masculins, les travailleuses se syndiquent (comme à la suite de l'utilisation de la main-d'œuvre féminine pendant les conflits mondiaux). De même, quand le syndicalisme

²⁶ La syndicalisation féminine progresse fortement à la suite des grandes grèves de 1917-1918 qui incitent les syndicats à s'ouvrir aux femmes (Bard 2001), de celles de 1936 (Zylberberg-Hocquard 1981; Rébérioux 1988) mais aussi durant chaque grève locale où elles sont incitées à adhérer à un syndicat (Rogerat et Zylberberg-Hocquard, 2000). C'est pourquoi la progression de la participation des femmes aux syndicats mixtes s'est faite « *par bonds* » (Kergoat 1982 : 122).

devient plus « rassurant », plus « concret » (Bard 2001 : 75), les femmes hésitent moins à se syndiquer.

Le cinquième niveau d'explication laisse penser que les mouvements féministes n'ont pas su être solidaires des militantes des « syndicats mixtes ». Ils auraient privé leur travail de syndicalisation des femmes d'un soutien externe important.

Plusieurs militantes²⁷ et quelques chercheuses mettent en avant cet élément, ce qui conduit certaines à souhaiter la reconnaissance de « deux composantes du féminisme » (Bouchardeau 1977 : 31) afin de mettre fin à l'opposition entre féminisme et syndicalisme : à côté du féminisme bourgeois, radical, marginal, il existerait un « féminisme ouvrier » (Maruani 1979 : 258).

La question du droit au travail des femmes : un niveau d'explication à la fois exogène et endogène

Le débat autour du (non-) droit au travail des femmes a une place originale dans l'ensemble des facteurs explicatifs de la sous-représentation des femmes dans le syndicalisme. *En effet, ce parcours bibliographique m'a conduit à l'hypothèse que c'est par ce facteur explicatif que les analyses en termes de rapports sociaux de sexe à l'intérieur du mouvement syndical vont apparaître.* La question du (non-) droit au travail des femmes contribue à endogénéiser l'analyse des rapports entre celles-ci et le syndicalisme, car les chercheuses voient bien que cette question traverse tous les syndicats mixtes et oppose, *à l'intérieur* de chaque structure, les syndiqués et les syndiquées.

La problématique est celle de l'articulation entre le travail salarié *féminin* et le travail domestique *féminin*. Cette problématique n'a pas surgi durant les années 70 : dès les premières heures du syndicalisme, elle est impulsée – de l'intérieur ou de l'extérieur – par les travailleuses, par les féministes, par les syndiquées, mais la dynamique domination/résistance *à l'intérieur* du champ syndical engendre des flux et des reflux dans la réponse apportée.

Le premier mode d'articulation (dominant de la fin du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale) **est celui du refus du travail féminin par la revendication du « retour de la femme au foyer », étant entendu (chez les hommes) que ce retour symbolise le progrès social.** Ainsi, en 1918, le congrès de la CGT du Havre déclare que, « fidèle à ses conceptions d'émancipation sociale, il considère que la place de la femme est au foyer » (cité dans Bard (2001 : 26)). Plus largement, la CGT refuse le travail féminin sans doute pour satisfaire une base (masculine) attachée aux « rôles de sexe » traditionnels mais aussi par crainte de voir le patronat utiliser la main-d'œuvre féminine contre le salariat (masculin). À la CFTC, le discours est identique et renforcé par une

²⁷ Par exemple, Madeleine Colin, secrétaire confédérale de la CGT de 1955 à 1970, dénonce le fait que les féministes « n'ont jamais reconnu cette forme de féminisme que les travailleuses portent en elles et expriment à leur façon » (citée dans Maruani et Thibault (1988 : 93)).

idéologie intransigeante sur la séparation des sexes. Cependant, le débat²⁸ est permanent à l'intérieur des structures syndicales sous l'impulsion des syndiquées (Marie Guillot à la CGT, par exemple) et des féministes (Marguerite Durand). Plus profondément sans doute, il existe une contradiction entre la doxa de sexe et les pratiques sociales, car, nécessité faisant loi, les femmes sont contraintes de travailler dans les familles ouvrières pour une simple raison financière (Zylberberg-Hocquard 1981). Et comme elles travaillent, elles luttent, et comme elles luttent, elles interpellent les syndicats, dont les militants commencent à se faire à l'idée que, de toute façon, elles travaillent et continueront de travailler²⁹...

Le deuxième mode d'articulation (dominant de la Première Guerre mondiale aux années 60 et 70) est celui de la **protection du travail féminin pour de ne pas accabler la vie des femmes compte tenu de leur double journée de travail**. Dans ce mode d'articulation, le travail féminin – il ne s'agit pas de la mixité de l'emploi – est reconnu, mais il ne doit pas remettre en cause la division sexuelle du travail domestique. Il est à l'origine de la revendication, dès la Première Guerre mondiale, de la « semaine anglaise » ou encore de celle des « huit heures » quotidiennes.

À partir de 1945, on assiste à un tournant, car un certain nombre de faits convergent pour attirer l'attention sur le travail féminin, en particulier le besoin de main-d'œuvre pour la reconstruction et la naissance d'enquêtes sur les femmes au travail (Guilbert 1966). Or, les syndicats – notamment la CGT sur l'impulsion de Madeleine Colin – vont jouer un rôle immense dans la prise de conscience d'une masse de femmes, dans les usines, dans les bureaux (Bard 2001; Guilbert 1966).

Le troisième mode d'articulation (dominant depuis les années 70) est celui de la **proclamation du droit au travail des femmes – et pas seulement du « travail féminin » – combinée à la revendication du partage du travail domestique**³⁰. À la suite des mouvements féministes de la seconde vague, la CFDT va nettement lancer la popularisation du troisième mode d'articulation dans le champ syndical en ne limitant pas la question des droits des femmes au seul droit au travail³¹ (professionnel).

²⁸ Voir l'analyse de Scott (1991 : 438) qui montre, à partir des discours syndicaux, que « la travailleuse » était traitée comme « une catégorie à part, un problème auquel on était confronté plutôt qu'un groupe à organiser ».

²⁹ Voir ici l'analyse des congrès syndicaux menée par Zylberberg-Hocquard (1981 : 183-184), avant et après la création de la CGT. Les congrès oscillent entre mutisme sur le travail féminin, renvoi de la femme mariée au foyer (à Montluçon, en 1887), proclamation du droit au travail (à Calais, en 1890). En 1900, la CGT proclame : « Il faut syndicaliser les femmes puisqu'elles sont des productrices et des exploitées. »

³⁰ En 1974, l'accord interconfédéral CGT-CFDT sur les revendications des femmes salariées constate « la place infériorisée des femmes dans le travail, la famille et la société, liée à une conception rétrograde du rôle de la femme » et se fixe comme objectif « l'égalité réelle entre les sexes dans la vie professionnelle et dans tous les domaines de la vie sociale » (accord cité dans Maruani 1979).

³¹ Le congrès de 1970 dénonce la « situation subordonnée de la femme » attribuée aux « mentalités ». Le congrès de 1973 dénonce la « domination des femmes par les

Dans la majorité des syndicats des années 90, anciens ou récents, c'est le troisième mode qui prédomine (officiellement) malgré les débats autour du travail de nuit des femmes (CGT opposée; CFDT favorable), du temps partiel (syndicats opposés, sauf la CFDT s'il est choisi), du travail précaire (« accepté » par la CFDT).

Les rapports sociaux de sexe traversent aussi le syndicalisme : l'endogénéisation des facteurs explicatifs

Toutes les recherches mettent en avant des facteurs explicatifs de la sous-représentation des femmes qui ne relèvent pas toujours de l'« environnement » du champ syndical et qui permettent de mieux comprendre *ce qui se passe aussi à l'intérieur* de ce champ. Ces facteurs sont plus ou moins nombreux selon les travaux, mais on note leur multiplication dans les approches plus récentes – fondées sur des démarches méthodologiques plus qualitatives – et la théorisation progressive de leur action en termes de rapports sociaux de sexe. *Il ne s'agit plus d'analyser les obstacles à la participation de la seule épouse ou de la seule travailleuse mais aussi de la militante ou de la syndiquée*³².

Pour présenter cette autre série de facteurs, compte tenu de leur dispersion dans les travaux consultés, j'ai choisi de mettre à l'épreuve la grille de lecture élaborée dans ma thèse pour ordonner les pratiques dans les mouvements de chômeurs et de chômeuses de 1997-1998 en France (Dunezat 2004). J'ai montré que ces mouvements sociaux – en tant que formes d'actions collectives peu institutionnalisées – avaient été traversés par des rapports sociaux de sexe dont la dynamique ne consistait pas en une simple reproduction de la domination masculine mais bien davantage en une actualisation de cette domination, par l'entremise de l'enjeu que constituait l'organisation du travail militant. Cette actualisation a eu des effets redoutables sur le vécu et la durée de la participation selon les groupes de sexe, d'une part, et sur la pérennité de ces mouvements, d'autre part. La prégnance de la domination masculine dans la dynamique de l'action collective m'a conduit – en reliant divers travaux féministes – à théoriser les rapports sociaux de sexe comme des rapports de pouvoir combinant, *à l'intérieur de l'action collective et par l'entremise de la division du travail militant*, une relation de service au bénéfice des hommes (que j'ai nommée « exploitation³³ ») avec diverses formes de violence symbolique (que j'ai

hommes ». Le congrès de 1976 affirme la volonté de la CFDT de s'attaquer à « l'oppression spécifique des femmes » (actes des congrès cités dans Maruani 1979).

³² Par exemple, Le Quentrec et Rieu (2003 : 10-14) ont utilisé une approche ethnographique (observations et entretiens biographiques approfondis) pour analyser « les pratiques des élues [syndicales] et les motivations qui les animent ». Prenant leurs distances avec les analyses qui souffrent d'un « excès de structure », elles partent de l'hypothèse de travail selon laquelle « la participation [...] syndicale des femmes se heurte à des contraintes issues de la présence majoritaire des hommes dans les instances dirigeantes considérées ».

³³ Dans ma thèse, je me suis inscrit dans le sillage de Delphy (1970) qui caractérise le mode de production domestique comme un rapport d'exploitation, et j'ai défini

nommées « domination ») et de violence physique (que j'ai nommées « oppression »).

A partir des travaux consultés pour ce parcours bibliographique qui concerne une forme d'action collective plus institutionnalisée, j'ai donc tenté d'ordonner les facteurs endogènes de la sous-représentation des femmes à travers cette grille de lecture.

La moindre participation des femmes est d'abord le produit de diverses formes de violence physique – d'un rapport d'oppression – au sein du syndicalisme (mixte). On leur interdit physiquement l'accès au syndicat (affaire *Couriau*), le droit de faire grève comme les hommes³⁴, le droit d'être défendues quand elles sont licenciées³⁵, l'accès aux postes de pouvoir, la liberté d'expression³⁶... Dans ce cas, les travailleuses sont renvoyées explicitement à la division sexuelle du travail domestique.

Si ces violences physiques semblent moins nombreuses aujourd'hui, elles n'ont jamais disparu des pratiques syndicales. De plus, elles se sont reconfigurées, comme l'a souligné Rogerat à propos de la CGT. Par exemple, si les travailleuses ne sont plus exclues de manière directe du syndicat ou des postes de pouvoir, elles restent dépossédées de la « capacité collective » de défendre une « bonne revendication », une revendication légitime portée par toute l'organisation, car « il y a le souci de protéger l'image de [celle-ci] en tant qu'instrument de la lutte de classe » et « l'on n'est pas sûr de la façon dont les femmes en lutte peuvent ou non s'intégrer dans la structuration traditionnelle des revendications et ce qu'on appelle la tactique des luttes » (Rogerat 1995 : 174).

Ensuite, la moindre participation des femmes est le produit de diverses formes de violence symbolique – d'un rapport de domination – au sein du syndicalisme (mixte). On peut mentionner ici les discours relevant de ce que l'on nomme parfois le « machisme de responsables de base » (Andolfatto et Labbé 2000 : 66). Outre la « fréquence des agressions verbales sexistes » (Le Quentrec et Rieu 2003 : 26), il s'agira d'exclure leurs droits – même non « spécifiques » – des revendications ou des négociations collectives³⁷, de refuser de parler de leurs préoccupations de salariées (Le Quentrec 1998), d'« accepter » la surexploitation dont elles font l'objet dans l'emploi (temps partiel, travail précaire)... De manière plus ou moins explicite, on tolérera le décalage entre la

l'exploitation patriarcale comme une « relation de service » (Chabaud-Rychter et autres 1985) dans laquelle se réalise une extorsion de travail gratuit basée sur la disponibilité permanente des femmes pour les hommes.

³⁴ Il y a eu exclusion de l'occupation des usines lors des grèves de 1936 (Rébérioux 1988 : 73).

³⁵ Selon Rébérioux (1988), 330 000 travailleuses sont ainsi abandonnées à leur sort de 1931 à 1935.

³⁶ C'est l'affaire du journal féminin *Antoinette* de la CGT qui a conduit, en 1982, à la démission collective de l'équipe de rédaction.

³⁷ C'est le cas du principe « à travail égal, salaire égal » pour lequel les travailleuses se sont battues tout au long de la Première Guerre mondiale lorsqu'elles ont « remplacé » les hommes. De même, dans l'industrie de l'habillement en 1936, le principe est abandonné dans la négociation (Rébérioux 1988).

féménisation d'une profession et la masculinisation des personnes chargées de la représenter, on les accusera de diviser l'union devant le patronat, on dénigrera les formes de leurs luttes (comme les coordinations) ou leurs modes d'entrée en lutte³⁸, on n'hésitera pas à faire allusion à leur appartenance de sexe lorsqu'elles commettront des « erreurs »...

Parmi les multiples violences symboliques dont les syndiquées sont l'objet, tous les travaux s'accordent pour conférer au « modèle de référence » (Kergoat 1982 : 121) du « syndicaliste » une efficacité redoutable. L'« emprise du militant-héros » (Rogerat et Zylberberg-Hocquard 2000 : 212) et le fait que la naissance du syndicalisme français ait été portée par la classe ouvrière qualifiée masculine vont structurer tout le processus d'identification des syndicats mixtes, ce qui contribuera du même coup à priver les travailleuses de tout modèle. Pour la plupart des chercheuses, durant la période 1970-2000, le modèle dominant – un « modèle viril de fonctionnement » (Bard 2001 : 238) – reste celui de l'ouvrier-homme-français-adulte (Kergoat 1982), d'un « militant désincarné, détaché de toute une partie du monde réel » (Le Quentrec et Rieu 2003 : 28), d'un « militantisme fondé sur le sacrifice de sa vie privée » (Trat et Zylberberg-Hocquard 2000b : 16).

Or, ce modèle de référence n'est pas étranger à une autre violence symbolique : le refus du syndicalisme (masculin) d'interroger et de redéfinir le concept de travail. Lorsque les travailleurs (hommes) entendent lutter et revendiquer pour l'amélioration ou la modification de leurs conditions de travail, ils peuvent se permettre, étant donné leur (non-) participation au travail domestique, de limiter leurs exigences au seul travail salarié. En fait de souffrance au travail, c'est bien cette forme de travail-là qui est décisive. En revanche, pour les travailleuses, comme l'a souligné Kergoat (1982 : 135) à propos des ouvrières, « il est théoriquement faux et pratiquement impossible de séparer les deux statuts de productrice et de reproductrice [...] Ce sont les notions mêmes de « travail », de « militantisme » qu'il faut remettre en question. » Toute l'histoire du syndicalisme (mixte) peut aussi se lire à travers cette forme de domination masculine qui consiste à nier la participation sexuée au champ du travail (professionnel et domestique).

Peut-on parler d'« exploitation » pour caractériser les rapports sociaux de sexe qui traversent le syndicalisme? Autrement dit, la division du travail militant prend-elle la forme d'une relation de service au bénéfice des hommes? En particulier, la dimension plus institutionnalisée de l'action syndicale et son organisation plus formelle du travail militant – par rapport à d'autres formes d'action collective – contrarient-elles ou favorisent-elles la reconfiguration d'un tel rapport d'exploitation entre syndiqués et syndiquées? Les résultats des recherches consultées ne permettent pas de répondre. Il semble qu'une division sexuelle du travail (Kergoat 2001) se reconfigure à l'intérieur

³⁸ Les luttes des ouvrières sont traitées comme celles d'une « sorte d'archéoprolétariat n'ayant pas encore compris les règles du jeu industriel et se battant de ci, de là, au gré de son humeur, sans plan d'ensemble et surtout sans état-major! » (Kergoat 1982 : 121).

du champ syndical³⁹, mais cet aspect n'a pas fait l'objet – à ma connaissance – d'une véritable enquête empirique.

Parmi les facteurs endogènes de la sous-représentation des femmes dans les syndicats majoritaires, il convient d'isoler les modes de fonctionnement et d'organisation qu'ils se donnent. Je les isole parce qu'ils structurent des pratiques excluantes pour les syndiquées et les travailleuses sans qu'elles soient pour autant *consciemment* orientées vers ce résultat-là. Relevant à l'évidence de la domination symbolique, telle que la théorise Bourdieu (1980), ces pratiques ont des effets redoutables, car elles incluent le privilège de la légitimité, de « l'allant de soi », de ce qui ne saurait être interrogé; elles sont perçues comme ce qu'il convient de faire, voire de ce qui fait la spécificité et la singularité du militantisme.

Dans les travaux que j'ai consultés, la mise en avant du facteur *mode de fonctionnement ou d'organisation* ou des deux à la fois reste rare, et il est encore plus rarement théorisé comme central dans le processus de mise à l'écart des femmes. Pourtant, après des entretiens avec des syndiquées, Le Quentrec et Rieu (2003 : 26) ont souligné que « le fonctionnement des organisations syndicales [...] se présente, à lui seul, comme un outil extrêmement efficace de reproduction de leur exclusion ».

Les conditions des réunions syndicales en constituent la forme la plus visible et la plus dénoncée. Lorsque, au XIX^e siècle, « les réunions ont lieu dans des arrières-salles de café, où une honnête femme ne s'aventure pas » (Rébérioux 1988 : 153), quoi de surprenant que les hommes y soient sur-représentés! De même, les horaires de réunion sont souvent incompatibles avec le poids des responsabilités familiales en général assumées par les femmes (Trat et Zylberberg-Hocquard 2000a). Plus largement, « les mêmes reproches reviennent toujours à l'ensemble des structures mixtes : langage et pratique syndicale bien éloignés de la réalité quotidienne que les femmes ont à affronter, réunions trop longues, inefficaces, mal préparées, qui donnent aux femmes l'impression de perdre leur temps (« les réunions, ça sert à rien »), débats peu clairs... » (Kergoat 1982 : 126). Dans les entretiens menés par Le Quentrec et Rieu (2003 : 37), des élues syndicales pointent « l'opacité du verbiage utilisé, un certain formalisme dans l'application des règlements ».

L'imperméabilité du syndicalisme (majoritaire) à la diversité et à toute interrogation sur le modèle de référence du militantisme constitue la deuxième forme du facteur *mode de fonctionnement*. Ainsi, l'organisation syndicale « ne réserve au quotidien ni de temps, ni de moments, ni de lieux où les conditions d'exercice de l'activité militante, les interactions entre sphère privée et sphère publique seraient abordées » (Le Quentrec et Rieu 2003 : 28). De même, certaines syndiquées se plaignent de l'affichage artificiel de la

³⁹ Aucune recherche consultée n'indique explicitement cette reconfiguration. Seules des militantes interviewées la mentionnent. Ainsi, Jeannette Laot, ancienne secrétaire confédérale de la CFDT, déclare : « D'une façon générale, on sous-utilise les capacités des militantes responsables. Elles sont reléguées dans des travaux d'exécution, d'archives ou de procès-verbaux » (citée dans Maruani et Thibault (1988 : 95)).

cohérence organisationnelle qui conduit à occulter et à négliger « la diversité, la divergence, voire la contradiction » (Ibid. : 33) qui traversent le syndicat. Ce type de fonctionnement rebuterait davantage les femmes, car elles expérimentent dans leur vie personnelle une « pluralité des groupes d'appartenance », une « identité plurielle » (Ibid. : 48), qui ne cadrent pas avec la disponibilité sacrificielle exigée par l'organisation.

La troisième forme du facteur *mode de fonctionnement* concerne les possibilités de mobilité à l'intérieur de l'organisation. Selon Le Quentrec et Rieu (2003 : 17), l'accès à la fonction d'élue syndicale suppose une « longue période de probation » qui dure une dizaine d'années et qui exige un passage par la chaîne des responsabilités « pour être considéré-e comme un-e militant-e méritant-e » (Ibid. : 26). Ce type de recrutement des élus et des élues ressemble davantage à un système de cooptation, dont la fermeture assure aux hommes une sur-représentation difficilement contournable à court terme.

Dans leur analyse des rapports entre féminisme et syndicalisme, Maruani et Thibault (1988 : 107) soulignent que « les syndicats ont fini par accepter de discuter sur les questions posées par les féministes mais à condition que celles-ci n'empiètent pas sur tout ce qui touchait à l'organisation, aux structures syndicales, au pouvoir syndical ». Or, cette condition est révélatrice de ce qui se joue dans le mode de fonctionnement et d'organisation : la (re)production de la domination masculine. La mise en avant de revendications féministes, l'objectif de la mixité réelle de toute l'organisation syndicale (à la CFDT dès les années 70), voire l'instauration de la parité dans les instances décisionnelles (à la CGT pendant les années 90), peuvent tout à fait être conciliables avec une persistance de la domination masculine. En effet, pour actualiser sans cesse une division du travail militant favorable aux hommes, le mode de fonctionnement et d'organisation constitue le dernier rempart – car historiquement le premier – de la domination masculine. Les conclusions de Kergoat (1982 : 130) – « Il n'y a pas manqué d'intérêt pour le fait syndical, mais difficultés objectives d'insertion dans l'institution telle qu'elle fonctionne » – inspirent cette hypothèse.

Conclusion

Au terme de ce parcours bibliographique, je plaiderai pour que trois perspectives de recherche soient approfondies afin de poursuivre le travail d'endogénéisation des facteurs explicatifs de la sexuation du fait syndical.

D'abord, l'analyse des modes d'emploi du terme « syndicalisme » mériterait une approche comparative entre plusieurs pays pour sortir de cette doxa de sexe qui, en France, efface ou minore la participation des femmes. Il faut en particulier déconstruire plus systématiquement *l'idée de sous-représentation des femmes en tant que donné préalable à (ou exempt de) l'analyse du syndicalisme*. D'une part, plusieurs travaux consultés invitent le lectorat à interroger la variabilité de cette sous-représentation selon les syndicats majoritaires (masculinisés) et selon les secteurs professionnels. D'autre part, la mise en évidence d'autres formes de syndicalisme – avec sur-représentation des femmes ou absence des hommes – incite ce même lectorat à analyser différemment la participation au fait syndical : celle-ci n'est pas que le simple

produit d'un ordre global, patriarcal et capitaliste. Cette participation doit (aussi) être traitée comme un produit de la reconfiguration des rapports sociaux de sexe *dans et par* le syndicalisme : la domination masculine, loin de s'arrêter aux portes de celui-ci, dispose là d'un autre espace-temps qu'elle ne manque pas d'investir.

Ensuite, on sait peu de choses sur l'organisation du travail militant dans le syndicalisme. Analyser celle-ci pourrait constituer une bonne médiation pour saisir les processus par lesquels les pratiques de domination masculine sont rejouées et régénérées *à l'intérieur* du champ syndical.

Enfin, et plus largement, la notion de militantisme doit continuer d'être interrogée, en particulier tout ce qu'elle transporte – matériellement et symboliquement – en fait de hiérarchie, de compétence, de spécialisation. La sexuation du fait syndical ne tombe pas toujours du ciel : ses origines sont aussi à chercher dans les modes de fonctionnement dont se saisit la domination masculine pour traverser, *de manière spécifique*, le syndicalisme.

RÉFÉRENCES

- ANDOLFATTO, Dominique et Dominique LABBÉ
2000 *Sociologie des syndicats*. Paris, La Découverte.
- AUZIAS, Claire et Annik HOUEL
1982 *La grève des ovalistes. Lyon, juin-juillet 1869*. Paris, Payot.
- BARD, Christine
2001 *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*. Paris, Armand Colin.
- 1992 « La non-mixité dans le mouvement syndical chrétien en France de 1900 à 1939 », dans Claudine Baudoux et Claude Zaidman (dir.), *Égalité entre les sexes. Mixité et démocratie*. Paris, L'Harmattan : 216-221.
- BARON, Ava
1991 *Work Engendered. Towards a New History of American Labor*. Ithaca, Cornell University Press.
- BIHR, Alain et Roland PFEFFERKORN
2002 *Hommes, femmes, quelle égalité? École, travail, couple, espace public*. Paris, L'Atelier.
- BOUCHARDEAU, Huguette
1977 *Pas d'histoire, les femmes... 50 ans d'histoire des femmes : 1918-1968*. Paris, Syros.
- BOURDIEU, Pierre
1980 *Le sens pratique*. Paris, Éditions de Minuit.
- CHABAUD-RYCHTER, Danielle, Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL et Françoise SONTNAX
1985 *Espace et temps du travail domestique*. Paris, Librairie des Méridiens-Klincksieck.
- CHARZAT, Gisèle
1972 *Les Françaises sont-elles des citoyennes?* Paris, Denoël/Gonthier.
- COUPÉ, Annick
1997 « De nouvelles pratiques syndicales », *Politique, la revue*, 3 : 23-26.

- COUPÉ, Annick et Marie-Thérèse PATRY
 1993 « La représentation des femmes dans les syndicats », *Cahiers du féminisme*, 66 : 35-38.
- DELPY (DUPONT), Christine
 1970 « L'ennemi principal », *Partisans*, numéro spécial : « Libération des femmes », 54, 55 : 157-172.
- DERMENJIAN, Geneviève
 1984 « La mixité et ses implications dans le mouvement populaire des familles 1935-1949 », *Pénélope*, 11 : 47-53.
- DUNEZAT, Xavier
 2006 « Le traitement du genre dans l'analyse des mouvements sociaux : France/États-Unis », *Cahiers du genre*, hors série.
 2004 *Chômage et action collective. Luttés dans la lutte. Mouvements de chômeurs et chômeuses de 1997-1998 en Bretagne et rapports sociaux de sexe*. Thèse de sociologie. Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- FRADER, Laura L.
 1996 « Femmes, genre et mouvement ouvrier en France aux XIX^e et XX^e siècles : bilan et perspectives de recherche », *Clio*, 3 : 223-244.
 1999 « À propos d'une perspective féministe en histoire du mouvement ouvrier », dans Irène Corradin et Jacqueline Martin (dir.), *Les femmes sujets d'histoire*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail : 61-79.
- GOETSCHY, Janine et Danièle LINHART (dir.)
 1990 « La crise des syndicats en Europe Occidentale », *Problèmes politiques et sociaux*, 632 : 3-4.
- GUILBERT, Madeleine
 1966 *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914*. Paris, CNRS.
- GUIONNET, Christine et Érik NEVEU
 2005 *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*. Paris, Armand Colin.
- HAICAULT, Monique
 1993 « La doxa de sexe, une approche du symbolique dans les rapports sociaux de sexe », *Recherches féministes*, VI, 2 : 7-20.
- HÉRAN, François
 1988 « Un monde sélectif : les associations », *Économie et statistique*, 208 : 17-31.
- KERGOAT, Danièle
 2001 « Le rapport social de sexe. De la reproduction des rapports sociaux à leur subversion », *Actuel Marx*, 30 : 85-100.
 1982 *Les ouvrières*. Paris, Le Sycomore.
- KERGOAT, Danièle et autres
 1992 *Les infirmières et leur coordination. 1988-1989*. Paris, Lamarre.
- LAUNAY, Michel
 1984 « Femmes et syndicats chrétiens », *Pénélope*, 11 : 117-121.

LE QUENTREC, Yannick

- 1998 « Les obstacles aux pratiques syndicales des femmes », dans Jacqueline Martin (dir.), *La parité, enjeux et mise en œuvre*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail : 141-149.

LE QUENTREC, Yannick et Annie RIEU

- 2003 *Femmes : engagements publics et vie privée*. Paris, Syllepse.

LOISEAU, Dominique

- 1999 « Le militantisme des ménagères : l'exemple de la région nazairienne », dans Anne Guillou et Simone Pennec (dir.), *Les parcours de vie des femmes. Travail, familles et représentations publiques*. Paris, L'Harmattan : 183-196.
- 1992 « Mixité et non-mixité dans les organisations catholiques-sociales 1945-1980 », dans Claudine Baudoux et Claude Zaidman (dir.), *Égalité entre les sexes. Mixité et démocratie*. Paris, L'Harmattan : 220-229.

MARUANI, Margaret

- 1979 *Les syndicats à l'épreuve du féminisme*. Paris, Syros.

MARUANI, Margaret et Marie-Noëlle THIBAUT

- 1988 « Féminisme et syndicalisme de la libération aux années 70 », dans Collectif, *Le féminisme et ses enjeux. Vingt-sept femmes parlent*. Paris, Centre fédéral FEN-Edilig : 87-123.

MOURIAUX, René

- 1995 « Syndicalismes, questions féminines et féministes (1895-1994) », dans Pierre Cours-Salies (dir.), *La liberté du travail*. Paris, Syllepse : 183-191.
- 1994 *Le syndicalisme en France depuis 1945*. Paris, La Découverte.

OUI, Béatrice

- 1990 *Femmes clés pour l'égalité*. Paris, CFDT Productions.

PERROT, Michelle

- 2000 « Guerre des sexes et lutte des classes », *L'Histoire*, 245 : 74-77.
- 1996 « Des femmes et des syndicats », *Marie pas claire*, 7 : 5-7.
- 1975 *Les ouvriers en grève. France 1871-1890*. Paris, Mouton, 2 vol.

RÉBÉRIOUX, Madeleine

- 1988 « Le mouvement syndical et les femmes jusqu'au Front populaire », dans Collectif, *Le féminisme et ses enjeux. Vingt-sept femmes parlent*. Paris, Centre fédéral FEN-Edilig : 61-85.

REYNAUD, Jean-Daniel

- 1975 *Les syndicats en France*. Paris, Seuil, 2 vol.

ROGERAT, Chantal

- 2005 « Mouvements sociaux et syndicalisme », dans Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés : l'état des savoirs*. Paris, La Découverte : 323-331.
- 1995 « Femmes et syndicalistes. Assimilation ou intégration? La dynamique du compromis », dans Pierre Cours-Salies (dir.), *La liberté du travail*. Paris, Syllepse : 165-182.

- ROGERAT, Chantal et Marie-Hélène ZYLBERBERG-HOCQUARD
2000 « Syndicats », dans Helena Hirata et autres (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris, PUF : 210-215.
- SCOTT, Joan W.
1991 « La travailleuse », dans Geneviève Fraisse et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Le XIX^e siècle*. Paris, Plon : 419-444.
- SIMON, Catherine
1981 « Syndicalisme au féminin », *Questions clefs* : 1.
- TRAT, Josette et Marie-Hélène ZYLBERBERG-HOCQUARD
2000a *La participation des femmes aux instances de décision des syndicats*. Rapport de recherche. Paris, GEDISST-CNRS.
2000b « La participation des femmes aux instances de décisions des syndicats », *MAGE* (Marché du travail et genre), Actes de la journée d'étude du 17 novembre 2000 « Action collective, syndicalisme et genre », document de travail n° 4 : 11-16.
- ZYLBERBERG-HOCQUARD, Marie-Hélène
1981 *Femmes et féminisme dans le mouvement ouvrier français*. Paris, Éditions ouvrières.
1978 *Féminisme et syndicalisme en France*. Paris, Anthropos.

Annexe I : Sigles employés

CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGT	Confédération générale du travail
CGTU	Confédération générale du travail unitaire
CRC–Santé	Coordonner – Rassembler – Construire (syndicat SUD de la santé)
FO	Force ouvrière
FSU	Fédération syndicale unitaire (éducation)
GFEL	Groupes féministes de l’enseignement laïque
SUD	Solidaires, unitaires et démocratiques

Annexe II : Chronologie des syndicalismes en France

1791	Adoption de la loi Le Chapelier interdisant les corporations de métiers
1863	Apparition de l'expression « Chambre syndicale ouvrière »
1864	Reconnaissance du droit de coalition
1876	Tenue du premier Congrès ouvrier
1884	Reconnaissance de la liberté syndicale dans l'industrie privée (adoption de la loi Waldeck-Rousseau)
1887	Naissance du syndicalisme chrétien
1895	Naissance de la CGT
1899	Naissance des deux premiers syndicats féminins chrétiens (dames employées de commerce et ouvrières de l'aiguille)
1899	Naissance des « syndicats Marguerite Durand » (femmes sténodactylographes et femmes typographes)
1902	Naissance de la première fédération de syndicats féminins chrétiens
1906	Adoption de la Charte d'Amiens
1913	Affaire <i>Couriau</i>
1919	Naissance de la CFTC
1919-1936	Mise en place des conventions collectives
1921	Scission de la CGT et naissance de la CGTU
1920	Naissance des Groupes féministes de l'enseignement laïque
1936	Réunification de la CGT et de la CGTU
1940	Dissolution des syndicats par le gouvernement de Vichy
1944	Naissance d'un syndicalisme des cadres (CGC)
1946	Reconnaissance de la liberté syndicale dans la fonction publique
1947	Scission de la CGT. Naissance de FO et autonomisation du syndicalisme enseignant
1948	Taux de syndicalisation en France de 25 %
1964	Scission de la CFTC et naissance de la CFDT
1968	Reconnaissance de la section syndicale d'entreprise
1982	Création de la Confédération syndicale des femmes
1990	Taux de syndicalisation en France inférieur à 10 %